

Ce n'est qu'en maintenant la nouvelle unité de la communauté internationale que nous pourrons résoudre rapidement ces problèmes. Monsieur le Président, le Canada a voté en faveur de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui en étant pleinement conscient des responsabilités qu'il doit assumer en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et des Nations Unies.

Un grand nombre de Canadiens ont été directement touchés par cette crise, une des plus graves auxquelles le monde ait été confronté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement de l'Iraq continue de détenir des citoyens canadiens contre leur gré. Des centaines d'autres Canadiens se sont joints à la force internationale dépêchée dans la région. Des milliers de kilomètres les séparent maintenant de leurs parents et amis. Et malgré cette distance, chaque Canadien se trouve menacé par les nouvelles et dangereuses tensions que connaît la région la plus instable du globe.

À notre avis, la présence de soldats canadiens dans le Golfe cadre entièrement avec le rôle traditionnel de gardien de la paix qu'assume notre pays sous les auspices des Nations Unies. Pour maintenir la paix, il faut d'abord la faire, et c'est à cette tâche que s'emploient les Canadiens et Canadiennes présents dans la région du Golfe. Notre position est marquée au coin de l'intégrité et de la volonté de promouvoir le droit international et les normes de conduite universellement reconnues qui régissent les relations entre les États. Ce sont ces principes qui nous ont guidés jusqu'ici et qui continueront de nous guider.

L'Iraq a-t-il des préoccupations légitimes dont il faudrait discuter ? Peut-être. Il appartient aux gouvernements de l'Iraq et du Koweït de négocier pour régler leur litiges soit directement, soit dans les nombreuses instances internationales qui sont justement chargées de trancher ces litiges. La résolution 660 du Conseil de sécurité, la première adoptée à la suite de l'invasion, prévoit de telles négociations. Nous pressons l'Iraq de recourir à cette option.

Toutefois, il doit d'abord respecter les résolutions du Conseil, nécessitées par sa décision délibérée de cesser de rechercher des solutions pacifiques. Nous espérons sincèrement qu'il obtempérera, car nous voulons tous la paix et non la guerre.

Ce choix entre la paix et la guerre incombe maintenant à l'Iraq.

Merci, monsieur le Président.